

Un plan pour aider le commerce

La municipalité a adopté un plan pour aider le commerce tourquennois. Ce plan repose sur les nouvelles mesures fortes : aides, financements, ravalement de façades...

De nombreuses villes connaissent des difficultés par rapport au commerce. C'est un fait. Mais beaucoup de jeunes entrepreneurs hésitent à investir du fait de la complexité des démarches et de la lourdeur des charges. Le nouveau plan commerce adopté samedi dernier lors du Conseil municipal, a l'ambition de résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les commerçants tourquennois et les futurs entrepreneurs.

Prise en charge d'une partie de la taxe foncière, participation financière au ravalement de façade... Autant de mesures au service du commerce pour poursuivre la redynamisation bien engagée de notre belle ville de Tourcoing !

Plan commerce 2016

Les mesures-phares du **plan pour aider le commerce tourquennois**, proposé au vote lors du Conseil municipal du samedi 1er octobre à 9h.



Faciliter les démarches

Parmi les mesures phares du nouveau plan commerce de la ville, la création d'un guichet unique. L'objectif est de faciliter les démarches des commerçants qui sont régulièrement invités à se rendre en Mairie auprès des différents services.

Un guichet unique dédié au commerce constituera l'unique porte d'entrée des commerçants. L'agent présent sur place aura pour mission de centraliser les réponses issues des services concernés.

Contact : 03 59 69 70 80 - dae@ville-tourcoing.fr (<mailto:dae@ville-tourcoing.fr>)

Ouvert au public tous les matins de 8h30 à 12h30



Prise en charge d'une partie de la Taxe foncière

Autre mesure importante du nouveau plan commerce, la prise en charge d'une partie de la taxe foncière (sous certaines conditions). Cela permettra notamment d'améliorer les conditions d'exploitation des activités commerciales en diminuant le niveau de charge dans un contexte économique particulièrement difficile.



Lutte contre la vacance commerciale

L'objectif de cette mesure est de favoriser sur le centre-ville l'occupation des cellules et des préserver les linéaires commerciaux continus, propices à des boucles commerciales. Ce dispositif permettra de proposer aux porteurs de projets, des locaux adaptés, rénovés, avec un loyer attractif, pour lutter contre la vacance commerciale. De plus, des opérations de remembrement de rez-de-chaussée commerciaux pourront être envisagées afin d'offrir des cellules de tailles plus importantes pouvant répondre aux besoins d'enseignes nationales ou de franchises.



Ravalement de façades

Il est primordial, pour attirer de nouveaux commerces, de créer un cadre de vie urbain plus attractif à la vie commerciale, propre et embelli. Pour cela, il a été proposé au Conseil Municipal de voter un texte permettant de contribuer à la valorisation du cadre bâti du centre-ville via un dispositif obligatoire ou incitatif au ravalement des façades.

Le dispositif obligatoire, mis en place sur le centre-ville, permettra l'attribution d'une prime aux propriétaires ou copropriétaires d'immeubles dégradés, repérés par un arrêté municipal, pour un ravalement de façade à effectuer dans les trois ans à compter de l'entrée en vigueur du dispositif.

Le dispositif incitatif, mis en place sur l'ensemble du territoire communal, s'adresse aux propriétaires et

copropriétaires de tout immeuble dégradé, comprenant une cellule commerciale au rez-de-chaussée et non concerné par le dispositif obligatoire.

Dans les deux cas, la subvention correspond à 40 % du montant HT des travaux éligibles, avec un plafond de subvention fixé à 10 000 € par immeuble.

En savoir plus ([/aide-facade](#))



Des enseignes plus cohérentes

Un cadre de vie urbain plus attractif, cela passe aussi par une harmonie architecturale. Deux chartes seront adoptées pour améliorer la cohérence des enseignes et des terrasses. Sur ces sujets, il est important de clarifier les règles d'occupation du domaine public. Pour aider les commerçants déjà installés, une incitation financière a été votée.



Faciliter le stationnement en centre-ville

Faciliter le stationnement est une des clés de l'augmentation de l'attractivité d'un centre-ville ou d'une rue commerçante. Afin de poursuivre la démarche entamée depuis deux ans avec l'augmentation du nombre de places de parking en centre-ville (+150 places), la municipalité a créé une zone bleue sur le périmètre du centre-ville. Le stationnement est gratuit et sa durée est limitée à 1h.

En savoir plus ([/zone-bleue](#))



Amélioration du cadre de vie

La création d'une « Brigade de Proximité Commerçants » pour renforcer la présence de la Police Municipale en centre-ville et pour sécuriser l'espace public est une réponse à la demande des commerçants.

Cela permettra également de développer le lien entre la police et les commerçants par des prises de contact régulières afin d'optimiser les remontées d'informations et centraliser les signalements. De même, il est nécessaire d'optimiser le niveau de service d'intervention de la propreté sur l'hyper-centre et l'ensemble des secteurs constituant l'environnement immédiat : renforcement des moyens matériels et humains, élargissement des horaires d'intervention notamment le samedi et création de binômes spécifiques pour lutter contre les incivilités.

Des moyens :

- une équipe dédiée au nettoyage (2 ETP) et appel aux intérimaires en juillet/août ;
- élargissement des horaires d'intervention du service Propreté (8h à 12h et 13h30 à 18h en semaine) et mise en place d'une équipe le samedi de 18h à 21h ;
- un binôme spécifique d'inspecteurs propreté de la brigade Cadre de Vie au centre-ville pour lutter contre les incivilités ;
- présence continue de la brigade de proximité de 9h30-19h30.